

**PROCÈS VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 février 2020 à 8h30**

-◇-◇-◇-◇-

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf février à huit heures trente, le Conseil municipal de BILIEU, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PENET, Maire.

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 14**

**Nombre de conseillers présents : 9**

Jean-Yves PENET - Nadine CAMPIONE - Thierry CASEL-AYMONETTI - Nadine DIOC - Philippe MONCADA - Jean-Pierre HEMMERLÉ - Patrick MAURIÈS - Isabelle MUGNIER - Bertrand HUYGHENS.

**Nombre de conseillers représentés : 2**

Véronique PASSEMARD a donné pouvoir à Nadine CAMPIONE - Agnès PÉTILLON a donné pouvoir à Nadine DIOC.

**Nombre de conseillers absents : 3**

Gaël SERVANT - Jacques MERCATELLO - Patrick LELY.

Secrétaire de séance : Nadine CAMPIONE

**Adoption du PV de la séance du 21 décembre 2019**

Le procès-verbal du 21 décembre 2019 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

**Adoption du PV de la séance du 25 janvier 2020**

Le procès-verbal du 25 janvier 2020 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

**Adoption de l'ordre du jour**

1 point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour :

- Convention de passage pour livraison gaz logement SDH « Libre Soleil »

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**I/ INTERCOMMUNALITÉ**

**1- Pays Voironnais**

**. Avenant à la convention Fonds de concours Cœur de Village 2020/08**

**M. le Maire** rappelle que nous avons été le déclencheur de cette particularité « Fonds de concours » dans le cadre des projets d'infrastructures structurantes reconnus d'intérêt communautaire. En effet, d'ordinaire c'est la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui assure la maîtrise d'ouvrage des projets. Pour Biliu, c'est nous qui avons pris en main les travaux et qui en étions les maîtres d'ouvrage. D'où cette procédure de Fonds de concours. Il nous avait été octroyé 25 % du déficit d'opération. Pour qu'il y ait équilibre avec d'autres communes, une rallonge a été accordée après plusieurs interventions de M. le Maire. C'est une bonne nouvelle, le montant du Fonds de Concours s'élève donc à 50 % du déficit d'opération. Sur une dépense de 519.221€ HT le reste à charge de la commune s'élève donc à 93 323€. On peut donc être assez fiers de ce qui a été réalisé.

**Nadine CAMPIONE** précise qu'on est tous très sensible au travail effectué par Jean-Yves pour obtenir cette rallonge, car cela n'a pas été facile, ni gagné d'avance.

**Délibération :**

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 54 715€ à notre commune pour le projet d'aménagement du cœur de village, en application des dispositions du Pacte Financier et Fiscal adoptées par délibération CAPV du 24 novembre 2015. Pour mémoire, le calcul du montant du fonds de concours s'établissait alors comme suit : 25 % du reste à charge de la commune sur les coûts d'opération hors taxes, déduction faite des autres recettes et subventions perçues pour l'opération.

Par délibération du 19 novembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de porter le montant du fonds de concours à 50 % du reste à charge pour la commune. Le versement de ce fonds de concours n'ayant pas encore été soldé, la commune de Biliu a demandé à pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions adoptées le 19 novembre 2019.

A cette fin, la commune a transmis un bilan financier actualisé de son opération qui s'établit comme suit :

- **Dépenses : 519 221€ HT** (études préalables, études de maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement du centre village, du mémorial et du terrain multisports)

- **Recettes : 335 850€** (subventions et cession de charges foncières)

- **Déficit d'opération : 183 371€**

En application des dispositions votées par le Conseil Communautaire le 19 novembre 2019, le montant maximum du fonds de concours est porté à 50 % de ce reste à charge de la commune, soit **91 685€**.

Un premier fonds de concours de 54 715€ ayant déjà été accordé par délibération CAPV du 28 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Bilieu un fonds de concours complémentaire d'un montant de 36 970€.

La convention financière signée entre la commune et la CAPV pour organiser les modalités de versement du fonds de concours sera modifiée par voie d'avenant pour intégrer le nouveau montant du fonds de concours.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- d'approuver l'attribution du fonds de concours complémentaire de 36 970€,
- de l'autoriser à signer l'avenant à la convention financière établie en 2017

### **. Convention de mutualisation du service d'Experts SVP 2020/09**

**M. le Maire** rappelle que cette convention permettra une économie substantielle, d'autre part on ne peut pas se passer d'une aide juridique, le Maire étant de plus en plus confronté à des questions juridiques et pour toutes sortes de choses, même minimes.

Actuellement la Mairie est attaquée au Tribunal Administratif pour 60 cm d'alignement, alignement nécessaire pour la sécurité routière.

#### Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la communauté d'agglomération du Pays Voironnais est client SVP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La société SVP propose depuis quelques années des offres mutualisées au profit des intercommunalités et de leurs communes. Le Pays Voironnais a donc demandé un devis pour un contrat mutualisé au profit de ses petites communes.

Compte tenu du coût de cette prestation et de l'intérêt pour les deux collectivités à partager cet outil, il a été envisagé une mutualisation de l'offre SVP du Pays Voironnais au profit de la commune de BILIEU.

La Durée de la convention est de 1 an, à compter du 01/01/2020. Elle est renouvelée tacitement chaque année avec date limite le 31/12/2022. La résiliation, avec préavis de 6 mois, est possible avant chaque échéance. Le coût est de : 1 440€ HT/an.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- d'approuver la mutualisation du service SVP,
- d'approuver les modalités financières, soit 1 440€ HT par an,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation avec le Pays Voironnais

### **2- Tour du Lac – Convention de participation à l'achat d'une enseigne pour les Tennis couverts de Le Pin 2020/10**

Th. CASEL précise que cette convention va clore le chapitre investissement pour le Tennis.

Il s'agit de mettre en place 2 panneaux (6mx1,50 et 3mx105), visibles de la route de Virieu indiquant les Tennis couverts.

Sur ces panneaux il sera indiqué le logo du club, le nom des communes partenaires. La dépense s'élève à 2 400€, la clé de répartition est de 16,60% pour Bilieu (clé tenant compte de la richesse et de la population), cette clé est adoptée pour tout investissement.

Il rappelle que nous avons négocié avec les autres communes concernant la globalité des travaux pour ces tennis couverts et que la clé alors adoptée grâce à Charavines était de 13,5 %.

Nous avons prévu 25 000€ au final les Tennis couverts ont coûté 20 500€.

M. le Maire se félicite de cette opération, bien menée par l'ensemble des communes et en particulier par Le Pin. C'est important. Ce financement est exemplaire et montre la voie de ce qui doit se faire au niveau intercommunal, notamment dans le domaine du sport.

Pour rappel, Bilieu a 14 adhérents au Tennis Club.

#### Délibération

M. le Maire informe le Conseil municipal que ce point a été évoqué depuis quelques mois en réunion des Maires du Tour du lac. Le tennis club du lac avait demandé un devis correspondant à la fabrication et à l'implantation de 3 grands panneaux sur le bâtiment des tennis couverts intercommunaux au Pin. Après débat, il avait été convenu qu'un panneau serait apposé comportant le logo du Tennis Club du Lac et le nom des communes partenaires. Le coût s'élève à 2 400€. La clé de répartition est celle définie en commission du tour du lac :

BILIEU :	16.60%	398.40€
CHARAVINES :	28.00%	672.00€
MONTFERRAT :	21.15%	507.60€
VILLAGES LAC DE PALADRU :	34.25%	822.00€

(Paladru : 18% - Le Pin : 16.25%)

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- d'approuver le projet d'enseigne à apposer sur le bâtiment des tennis couverts intercommunaux,

- d'approuver les modalités financières,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec les autres communes du Tour du lac.

## **II/ CONVENTION - Constitution d'une servitude de passage pour la livraison gaz des logements SDH « Libre Soleil » 2020/11**

M. le Maire indique que le camion de livraison de gaz ne peut pas passer à l'endroit prévu à l'origine. En effet, celui-ci ne peut pas se stationner à proximité des lampadaires. On doit lui accorder un droit de passage par la route de Montferrat.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que la SDH a construit le groupe d'habitations « Libre Soleil » composé de 10 logements alimentés par un chauffage gaz avec une cuve enterrée sur le foncier cadastré AC 617.

Pour des raisons de sécurité, la livraison du gaz ne peut pas se faire par le parking de la SDH et doit se faire par la parcelle AC 618 appartenant à la Commune de Biliou. La SDH sollicite la Commune de Biliou pour qu'elle lui consente une servitude de passage pour permettre la livraison de gaz.

Tous les frais engagés par la constitution de cette servitude seront à la charge de la SDH.

### **Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- de donner son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AC 618 pour permettre la livraison de gaz des logements « Libre Soleil »,
- de prendre note que les frais engagés pour la constitution de cette servitude sont à la charge de la SDH,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de servitude et tous documents nécessaires à la réalisation de la servitude gaz des logements « Libre Soleil ».

## **III/ FINANCES**

### **Présentation de Patrick MAURIES**

La stratégie développée est la suivante depuis 2014 : surestimer les dépenses, sous évaluer les recettes, ce qui permet une meilleure gestion et de ne pas avoir de mauvaises surprises.

### **1-Adoption du compte administratif 2019**

#### **. Budget principal 2020/12**

### **DEPENSES**

Globalement les dépenses **ont baissées de 8,9 % et de 9 % par rapport au Compte administratif 2018.**

**Une économie aussi sur les charges à caractère général de 12,6%** par rapport à ce qui avait été budgété. Cette baisse s'explique par des travaux en régie moins importants et le report de certains travaux sur les voiries et les bâtiments.

**Charge du personnel en baisse de 4,4 % :** cette action est difficile car les salaires augmentent mécaniquement.

**Charge de gestion courante baisse de 5% :** due aux baisses de participations aux autres communes. Ces dépenses sont difficiles à évaluer car il y a toujours un décalage dans le temps et le retrait des crèches n'a pas été anodin pour notre commune, le budget communal était très fortement impacté par les participations demandées.

**Charges financières :** ce poste est équivalent à l'an dernier, pas d'augmentation des intérêts.

Il avait été décidé de réaliser de l'autofinancement, de reporter certaines charges à 2020. Ce qui a été fait.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**En progression de 1,8% par rapport à ce qui a été budgété, + 9,2 % par rapport à 2018.**

Ceci est dû à une grande maîtrise des dépenses, on a été en capacité de générer des résultats de fonctionnement importants pour ne pas dépendre de l'emprunt.

- Le taux des impôts et taxes n'a pas augmenté, la seule augmentation est mécanique du fait de la valeur locative,
- La dotation DSR a été maintenue, on l'avait minimisée,
- Les charges ont diminué,
- Les produits de services (cantine, antenne relais, camping) sont en hausse.

En conclusion la tendance est en progression, pas d'effet ciseaux. La situation financière est redressée par rapport à ce qu'on avait trouvé en 2014, et en bonne voie. On réussit à générer de l'autofinancement.

**M. le Maire** remercie l'équipe technique qui a de grandes compétences et une grande efficacité ce qui permet des travaux en régie qui diminuent les coûts.

### **DEPENSES D' INVESTISSEMENT**

Grâce à une vraie réflexion sur le programme d'investissement on a fait ce qu'on a prévu, beaucoup de choses ont été réalisées.

Il avait été décidé de ne pas faire d'emprunt et de faire le plus possible d'autofinancement en cette année 2019.

Quelques travaux réalisés :

- Un grand poste le PLU : 44 000€,
- Informatique : il y a toujours des investissements, cette année câblage pour la fibre : 7 700€,
- Tennis couvert : moins chers que prévu,
- Tracteur : 8 800€,
- Agrès pour les jardins partagés : 5 500 € mais subventionnés,
- Travaux dans les bâtiments :
  - préau au groupe scolaire,
  - aménagement du bâtiment des jardins partagés pour loger la musique,
  - aménagement toilette PMR au camping et chalet PMR,
  - les travaux de l'Espace La Sure.
- Reste à réaliser :
  - la route de Montferat : enfouissement des réseaux secs, aménagements de sécurité,
  - les bassins : cette réfection a permis de gérer les eaux pluviales et surtout de valoriser notre patrimoine.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Se résumant à :

- Retour de la TVA pour le centre bourg,
- Une taxe d'aménagement plus importante,
- Les subventions : les actions menées ont permis d'avoir beaucoup de subventions, ce qui fait que nous n'avons pas trop engagé d'autofinancement, nous respectons aussi ce qui avait été annoncé à propos de l'emprunt pour l'Espace La Sure en 2020.

## CLOTURE 2019

Bonne gestion, pas d'emprunt nouveau, financé avec l'autofinancement.

De bons résultats pour la gestion future.

## Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2019, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadine CAMPIONE, Maire-Adjointe, présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Jean-Yves PENET, Maire.

Mme Nadine CAMPIONE, président(e) de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL</b>						
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Réalizations	Section de fonctionnement	876 328,59 €	1 244 648,61 €	<b>368 320,02 €</b>	471 746,34 €	<b>840 066,36 €</b>
	Section d'investissement	593 663,59 €	427 931,90 €	- <b>165 731,69 €</b>	- 198 343,22 €	- <b>364 074,91 €</b>
	<b>Budget total</b>	<b>1 469 992,18 €</b>	<b>1 672 580,51 €</b>	<b>202 588,33 €</b>	<b>273 403,12 €</b>	<b>475 991,45 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Section d'investissement	614 000,00 €	578 700,00 €	- <b>35 300,00 €</b>	- €	- <b>35 300,00 €</b>
	<b>Budget total</b>	<b>614 000,00 €</b>	<b>578 700,00 €</b>	- <b>35 300,00 €</b>	- €	- <b>35 300,00 €</b>
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		<b>2 083 992,18 €</b>	<b>2 251 280,51 €</b>	<b>167 288,33 €</b>	<b>273 403,12 €</b>	<b>440 691,45 €</b>

**Le résultat brut global de clôture 2019 du budget principal est donc de 475 991,45 €.**

**Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 440 691,45€.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal du 30 mars 2019,  
 Vu les décisions modificatives autorisées au cours de l'exercice 2019,  
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,  
 Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par M. le Maire,  
 Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Nadine CAMPIONE, présidente de séance, M. le Maire ayant quitté la séance,  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE par 9 voix pour et 1 abstention, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 du budget principal.**

**. Budget annexe « Lotissements » 2020/13**

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » : celui-ci est maintenu.**

Arrêt du programme avec Dauphilogis Route du Tissage.

Dépenses réalisées sur le programme : environ 6 000€.

Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif du budget annexe « Lotissements » de l'exercice 2019, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe « Lotissements » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadine CAMPIONE, Maire-Adjointe, présidente de séance rapporte le compte administratif du budget annexe « Lotissements » de l'exercice 2019, dressé par M. Jean-Yves PENET, maire.

Mme Nadine CAMPIONE, président(e) de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Lotissements » 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »</b>						
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Réalizations	Section de fonctionnement	0€	0€	0€	-246 648.34€	-246 648.34€
	Section d'investissement	0€	0€	0€	0€	0€
	<b>Budget total</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>-246 648.34€</b>	<b>-246 648.34€</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0€	0€	0€	0€	0€
	Section d'investissement	0€	0€	0€	0€	0€
	<b>Budget total</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>
<b>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</b>		<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>- 246 648.34€</b>	<b>- 246 648.34€</b>

**Le résultat brut global de clôture 2019 du budget annexe « Lotissements » est donc de 0€.**

**Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de - 246 648,34€.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,  
 Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal du 30 mars 2019,  
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,  
 Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par M. le Maire,  
 Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Nadine CAMPIONE, présidente de séance, M. le Maire ayant quitté la séance,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE par 9 voix pour et 1 abstention, le compte administratif du budget annexe « Lotissements » pour l'exercice 2019.**

## **2-Adoption du compte de gestion 2019**

### **. Budget principal 2020/14**

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PENET Jean-Yves, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE par 10 voix pour et 1 abstention** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **. Budget annexe « Lotissements » 2020/15**

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PENET Jean-Yves, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE par 10 voix pour et 1 abstention** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **3-Affectation du résultat 2019**

### **. Budget principal 2020/16**

#### Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal de notre commune.

Constatant que le compte administratif 2019 du budget principal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 840 066,36€

- un déficit de fonctionnement de 364 074,91€

Considérant l'état des restes à réaliser :

- en dépenses : 614 000,00€

- en recettes : 578 700,00€

soit un solde de - 35 300,00€

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A-</b> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	368 320,02 €
<b>B-</b> Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	471 746,34 €

C- <b>Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)	<b>840 066,36 €</b>
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
D- Solde d'exécution d'investissement	-364 074,91 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-35 300,00 €
F- Besoin de financement = D+E besoin de financement si total négatif	-399 374,91 €
<b>AFFECTATION C = G+H</b>	<b>840 066,36 €</b>
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour couvrir le besoin de financement	399 374,91 €
H- Report en fonctionnement R 002	440 691,45 €
<b>DÉFICIT REPORTÉ D002</b>	<b>0,00 €</b>

#### Budget annexe « Lotissements » 2020/17

##### Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissements » de notre commune.

Constatant que le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissements » fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de – 246 648.34€
- un excédent d'investissement de 0€

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
B- Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-246 648,34 €
C- <b>Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	<b>-246 648,34 €</b>
D- Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
F- Besoin de financement = D+E besoin de financement si total négatif	0,00 €
<b>AFFECTATION C = G+H</b>	<b>0,00 €</b>
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour couvrir le besoin de financement	0,00 €
H- Report en fonctionnement R 002	0,00 €
<b>DÉFICIT REPORTÉ D002</b>	<b>-246 638,34 €</b>

#### 4-Adoption du budget primitif 2020

##### Budget principal 2020/18

#### BUDGET PRIMITIF 2020

Établi en commission finances, en collaboration avec tous les élus (majorité et opposition).

La posture : surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes est partagé par tous.

Ce budget est en progression de 1,9 %.

Le poste « Charges de personnel » est difficile à évaluer : dépend des arrêts maladie et de l'appel à Adéquation pour les remplacements.

Philippe Moncada fait remarquer qu'il y aura une nouvelle recette : les loyers à la Sure.

\* Pas d'endettement important,

\* Pas de nouveaux grands projets sans consultation. Prendre en compte la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes.

##### **Sont budgétés :**

- Études pour La maison Monin (10 000€) et l'agrandissement de la cantine (10 000 €),

- Achat de terrains pour les chemins piétonniers,
- Achat de terrains pour l'agrandissement du cimetière,
- Poursuite du plan de réfection de l'éclairage public,
- Achat d'un véhicule pour le service technique, il est prévu un véhicule électrique (25 000 €),
- Appareil pour le désherbage,
- Jeux pour enfants aux jardins partagés,
- Balançoire au camping,
- Mur autour de l'église (75 000€),
- Camping : mise en conformité PMR, sécurité, élagage,
- Barrières à l'école,
- Toilettes sèches au Square,
- Voirie Route de Montferrat,
- Mise en sécurité sur la RD 50 : trottoirs 65 000€,
- Chemin rural du Grand Biliou : 27 000€,
- Volets, fenêtres à l'ancienne école.

M. le Maire remercie Patrick pour ses explications claires et précises. Elles relèvent d'un important travail.

**Délibération :**

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé du budget communal de l'exercice 2020 vous a été remis. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL  
ÉQUILIBRE GÉNÉRAL**

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	1 300 491,45 €	354 800,00 €	1 655 291,45 €	1 635 291,45 €	20 000,00 €	1 655 291,45 €
Section d'investissement	1 542 674,91 €	20 000,00 €	1 562 674,91 €	1 207 874,91 €	354 800,00 €	1 562 674,91 €
<b>Total</b>	<b>2 843 166,36 €</b>	<b>374 800,00 €</b>	<b>3 217 966,36 €</b>	<b>2 843 166,36 €</b>	<b>374 800,00 €</b>	<b>3 217 966,36 €</b>

**RÉPARTITION PAR CHAPITRES**

<b>BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	302 900,00 €		302 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	506 300,00 €		506 300,00 €
014	Atténuation de recettes	5 000,00 €		5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	107 300,00 €		107 300,00 €
66	Charges financières	368 291,45 €		368 291,45 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €		700,00 €
68	Dotation aux amortissements	- €		- €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		297 200,00 €	297 200,00 €
042	Opération de transfert entre section		57 600,00 €	57 600,00 €
<b>Total</b>		<b>1 300 491,45</b>	<b>354 800,00 €</b>	<b>1 655 291,45 €</b>

<b>BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	19 000,00 €		19 000,00 €

70	Prod. des services, du domaine et ...	132 100,00 €		132 100,00 €
73	Impôts et Taxes	692 900,00 €		692 900,00 €
74	Dotations, subv. et participations	320 600,00 €		320 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €		30 000,00 €
76	Produits financiers	- €		- €
77	Produits exceptionnels	- €		- €
78	Reprise sur provisions	- €		- €
79	Transfert de charges	- €		- €
042	Opération de transfert entre section		20 000,00 €	20 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	440 691,45 €		440 691,45 €
<b>Total</b>		<b>1 635 291,45 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 655 291,45 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL		SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réservés	1 400,00 €		1 400,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	94 200,00 €		94 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	38 900,00 €		38 900,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 400,00 €		1 400,00 €
19	Différences sur réalisations	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	73 300,00 €		73 300,00 €
23	Immobilisations en cours	956 400,00 €		956 400,00 €
26	Participations	- €		- €
45	Comptabilité distincte rattachée	3 000,00 €		3 000,00 €
20	Dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €
040	Opération de transfert entre section		20 000,00 €	20 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	364 074,91 €		364 074,91 €
<b>Total</b>		<b>1 542 674,91 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 562 674,91 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL		SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté	- €		- €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	170 400,00 €		170 400,00 €
1068	Excédent de foncion.capitalisé	399 374,91 €		399 374,91 €
13	Subventions d'investissement	435 100,00 €		435 100,00 €
16	Emprunts	200 000,00 €		200 000,00 €
4542	Tvx effectués pour compte de tiers	3 000,00 €		3 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	- €		- €
021	Vir. de la section de fonctionnement		297 200,00 €	297 200,00 €
24	Produit des cessions d'immobilisation			- €
040	Opération de transfert entre section		57 600,00 €	57 600,00 €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €
<b>Total</b>		<b>1 207 874,91 €</b>	<b>354 800,00 €</b>	<b>1 562 674,91 €</b>

## Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré, **ADOpte le budget primitif 2020**

- En section de fonctionnement par 10 voix pour et 1 voix contre.
- En section d'investissement par 10 voix pour et 1 voix contre.

## . Budget annexe « Lotissements » 2020/19

Délibération :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé du budget communal de l'exercice 2020 vous a été remis. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	254 523,83 €	254 524,03 €	509 047,86 €	254 523,83 €	254 524,03 €	509 047,86 €
Section d'investissement	- €	254 524,03 €	254 524,03 €	- €	254 524,03 €	254 524,03 €
<b>Total</b>	<b>254 523,83 €</b>	<b>509 048,06 €</b>	<b>763 571,89 €</b>	<b>254 523,83 €</b>	<b>509 048,06 €</b>	<b>763 571,89 €</b>

### RÉPARTITION PAR CHAPITRES

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	246 648,34 €		246 648,34 €
011	Charges à caractère général	7 875,49 €		7 875,49 €
042	Opération de transfert entre section		254 524,03 €	254 524,03 €
<b>Total</b>		<b>254 523,83 €</b>	<b>254 524,03 €</b>	<b>509 047,86 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
70	Prod. des services, du domaine et ...	182 500,00 €		182 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
77	Produits exceptionnels	72 023,83 €		72 023,83 €
042	Opération de transfert entre section		254 524,03 €	254 524,03 €
002	Résultat de fonctionnement reporté			- €
<b>Total</b>		<b>254 523,83 €</b>	<b>254 524,03 €</b>	<b>509 047,86 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
040	Opération de transfert entre section		254 524,03 €	254 524,03 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>	<b>254 524,03 €</b>	<b>254 524,03 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
040	Opération de transfert entre section		254 524,03 €	254 524,03 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>	<b>254 524,03 €</b>	<b>254 524,03 €</b>

## Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré, **ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissements »**

- En section de fonctionnement par 10 voix pour et 1 abstention.
- En section d'investissement par 10 voix pour et 1 abstention.

#### IV/ POINT SUR LES DECISION PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Néant.

#### V/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe qu'après 6 ans d'effort et de ténacité des uns et des autres, on a pu récupérer les impayés des anciens gérants du camping d'avant 2014, soit **23 747€**.

Il rappelle que le camping nous a été laissé en 2014 dans une situation lamentable par l'adjoint en charge de l'époque et par les délégataires. Il remercie Nadine Dioc pour le gros travail effectué, le camping a obtenu à nouveau ses 3 étoiles, de nombreux investissements ont été réalisés.

Encore un grand merci à Nadine pour son implication malgré des moments difficiles pour elle.

Il remercie aussi toute son équipe pour son implication et le travail fait durant ce mandat.

Il remercie Patrick LELY (même s'il est absent ce jour) pour sa conduite exemplaire au sein de l'opposition, « Opposition constructive, qui comprend et qui sait de quoi il s'agit ».

#### Intervention de Thierry CASEL

Je voudrais, à l'issue de cette dernière instance du mandat, dire tout le plaisir et la fierté que j'ai eus à travailler pendant 6 ans au sein de ce CM de Biliou.

Je ne souhaite pas dresser un quelconque bilan de l'exercice, mais plutôt rappeler quelques moments forts et livrer quelques impressions.

Dans le domaine dont j'ai eu la charge, nous avons toujours essayé de contribuer au développement des associations communales et intercommunales et au renforcement du lien entre celles-ci.

La création du forum intercommunal et de la journée intercommunale sports (JIS) dès 2015 auront été des points forts et de belles satisfactions du mandat. Les rencontres humaines tissées lors de la préparation de ces manifestations y sont pour beaucoup.

Les missions liées au devoir de mémoire sur notre commune m'ont également beaucoup apporté et permis de mieux connaître les associations et les seniors en charge de la préservation de la mémoire.

Les liens avec les élus du tour du lac dans les domaines du sport et de la culture auront aussi été des moments intenses.

Je voudrais également louer aujourd'hui la qualité du travail du conseiller aux finances, dont la clarté, la transparence et l'approche simple et "pédagogique" des bilans est à souligner. Jamais de hasard, jamais d'utopie, mais de la rigueur, de la prospective argumentée et raisonnable traduisant toujours fidèlement les échanges et les décisions prises en groupe de travail. L'expertise de Philippe et Jean-Pierre dans le domaine de l'urbanisme a été appréciée et aura apporté un vrai plus à notre village.

J'ai bien sûr très bien vécu le travail d'équipe avec mes deux collègues Nadine C. et D., même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, ainsi que le travail d'adjoint au sein du BME. Il me reste évidemment à mettre en lumière (même s'il n'aime pas trop cela!!) le rôle joué par Jean-Yves à la tête de l'équipe, il a su dynamiser, insuffler et donner sans cesse le cap, contre vents et marées.

En termes montagnards, je dirais que Jean-Yves aura été un vrai **premier de cordée**. J'espère sincèrement que le prochain scrutin lui donnera l'occasion de poursuivre avec sa nouvelle équipe, l'action et les projets engagés, la rénovation, le développement et l'ouverture sur le territoire de ce village, resté longtemps le parent pauvre autour du lac et désormais fort de ses 1 600 habitants et d'une bonne dynamique. La commune de Biliou est devenue depuis 6 ans une collectivité écoutée et impliquée autour du lac, avec une conscience environnementale affirmée et assumée.

Alors plus largement, je formule le vœu que, tant au niveau du Pays Voironnais qu'au plan national, les petites communes soient toujours dans l'avenir suffisamment aidées et que leurs premiers magistrats ne deviennent pas des **premiers de corvée!**

Nadine CAMPIONE remercie aussi l'ensemble de l'équipe, rappelle les domaines dont elle avait la charge. Se félicite du travail effectué dans le cadre de la culture avec les collègues du Tour du Lac et le travail à l'école avec l'ensemble des partenaires (enseignants, personnels, parents) : les échanges ont été fructueux et ont permis d'avancer et de faire avancer les dossiers sur l'école.

Elle remercie Jean-Yves pour son implication et son aptitude à se saisir des dossiers avec une grande culture, beaucoup de réflexions et de sérénité.

□□□□□□